

## Rapport d'activité

### SIÈGE

12bis bd Saint-Ruf  
84000 AVIGNON

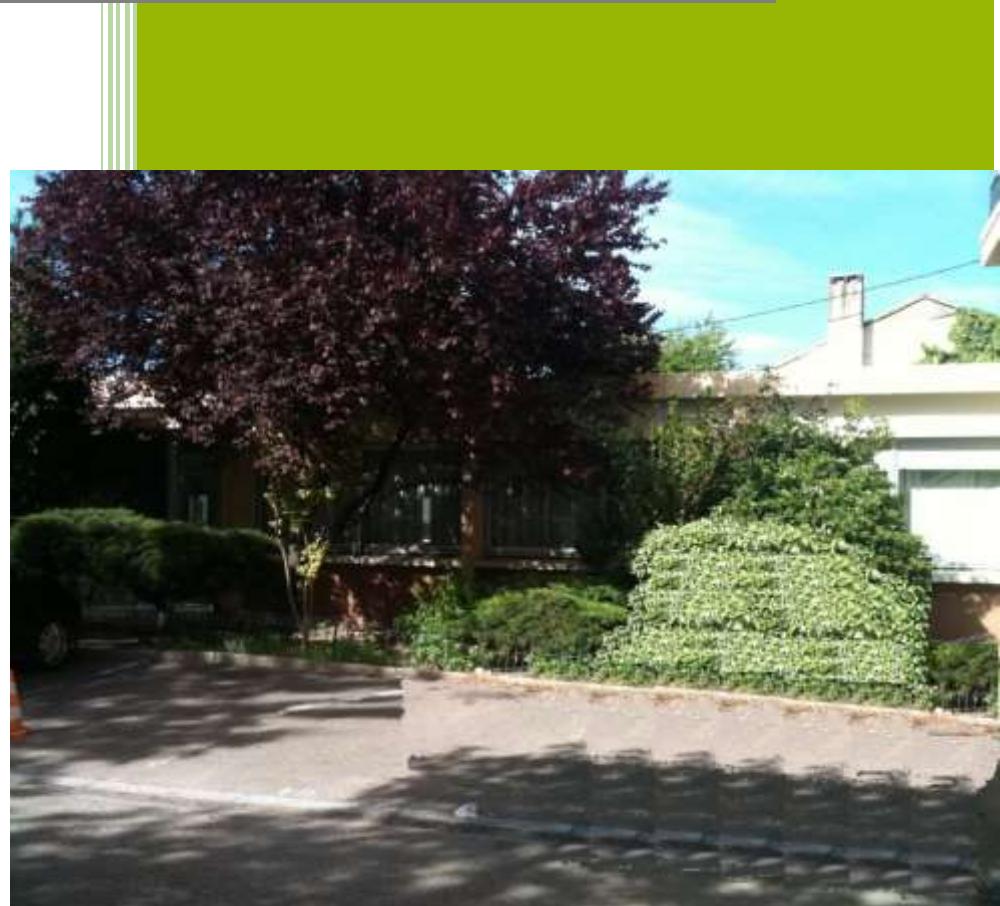
☎ 04 90 80 63 80 ☎ 04 90 80 63 84  
✉ [siege@advsea84.asso.fr](mailto:siege@advsea84.asso.fr)

#### SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : [siege@advsea84.asso.fr](mailto:siege@advsea84.asso.fr)

Siège Social - 12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - [www.advsea.fr](http://www.advsea.fr)





## SOMMAIRE

# ADVSEA

<b>PARTIE I ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</b>	<b>2</b>
I. ORGANISME GESTIONNAIRE	2
II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE	3
III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE	5
<b>PARTIE II ANALYSE DU RÉSULTAT</b>	<b>6</b>
I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I	6
II. CHARGES DE PERSONNEL	7
II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ	7
II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES	8
II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II	8
III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III	9
IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION	10
V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION	10
VI. INVESTISSEMENTS	11
<b>PARTIE III SYNTHÈSE DU RÉSULTAT</b>	<b>13</b>
I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N	13
II. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	14

## Partie I

### Éléments de contexte

#### I. ORGANISME GESTIONNAIRE

<b>Nom</b>	ADVSEA Siège Social		
<b>Adresse</b>	12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON		
<b>Tél.</b>	04 90 80 63 80	<b>Fax</b>	04 90 80 63 84
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:siege@advsea84.asso.fr">siege@advsea84.asso.fr</a>		
<b>Président du Conseil d'Administration</b>	Aimé MONTAL		
<b>Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service</b>	Lara MAZELIER, Directrice générale		
<b>Autres services et établissements habilités et gérés par l'organisme gestionnaire</b>	<p><b>Services :</b></p> <p>Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO)</p> <p>Accompagnement Éducatif à la Gestion des Prestations Sociales (SAEGPS)</p> <p>Placement Familial Spécialisé (PFS)</p> <p>Prévention Spécialisée Territorialisée</p> <p>Investigation Éducative (SIE)</p> <p>Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)</p>	<p><b>Établissements :</b></p> <p>MECS la Verdière</p> <p>MECS le Moulin du Vaisseau</p> <p>Foyer les Sources</p>	

## II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

<b>NOM</b>	<b>Siège administratif et social de l'ADVSEA</b>	<b>Date de création</b>	12/10/1963
------------	--	-------------------------	------------

### Histoire

L'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte, association loi 1901, regroupe des personnes ayant pris conscience des difficultés d'adaptation familiale, sociale, scolaire, professionnelle qui se posent aux enfants, adolescents et adultes confrontés à des problématiques d'origine sociale et liées à toute forme d'handicap.

Personne morale de droit privé, elle intervient sur fonds publics dans le domaine social et médico-social. Son but est désintéressé, orienté vers la solidarité et toute forme d'exclusion.

Inscrite dans le champ de l'éducation spécialisée et de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, les différentes actions de l'Association se développent et évoluent depuis 1936 en fonction des besoins au regard des attentes du Conseil départemental, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Caisse départementale d'Allocations Familiales de Vaucluse.

L'ensemble de ce dispositif répond à la prise en charge d'environ 3 800 mineurs, jeunes majeurs et adultes en difficultés essentiellement dans le Vaucluse.

L'Association se veut également partenaire des différents organismes œuvrant dans l'ensemble des dispositifs d'action sociale.

Elle est constituée principalement de services et établissements habilités mais également non habilités.

L'organisation et le fonctionnement de l'Association prennent appui sur les ses statuts, le règlement de fonctionnement et les documents uniques de délégations.

Les missions du siège administratif se déclinent dans le domaine administratif, en matière de gestion et également en matière d'étude de recherche et de développement.

Le siège de l'Association a fait l'objet d'un renouvellement d'autorisation en date du 19 février 2015, modifié le 09 septembre 2016.

### Caractéristiques et évolution passée, présente, future

C'est en 1936 qu'est créé le Comité de défense et de Protection de l'Enfance en danger moral qui deviendra plus tard en 1963 l'ADVSEA.

Ce comité s'est organisé autour de deux services qui ont structuré de manière sensible notre identité associative : le service de placement familial ainsi que le service des enquêtes sociales.

À peine dix années plus tard, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été ouvert le premier centre d'accueil collectif de mineurs de l'Association appelé « l'Herbe », qui deviendra en 1954 « La Sauvane » et sera installé à Montfavet. Comme beaucoup d'associations de protection de l'Enfance, il s'agissait de mettre à l'abri et d'éduquer les millions d'orphelins de l'après-guerre.

En 1963, l'Association succède au plan juridique au comité, avec de facto la création du Siège.

L'ADVSEA est créée sous le sigle que nous connaissons actuellement, issue du mouvement dit des Sauvegardes de l'Enfance.

Plusieurs services vont successivement prendre place au sein de l'Association :

- le service d'AEMO naîtra en 1965,
- le service des Tutelles en 1970,
- le service de Prévention Spécialisée en 1973, tout comme le service social auprès du TGI d'Avignon,
- le Moulin du Vaisseau en 1974,
- le foyer des Sources en 1986,
- le CHAO en 1988 qui fermera en 2002,
- le SAPSAD en 2009,
- le SIE et les VPT en 2012,
- et enfin le SSJ en 2016.

### III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

#### Formalisation, mise en œuvre et/ou actualisation du projet d'établissement ou de service

Le siège ne dispose pas de projet de service à proprement parlé au titre de la loi 2002 mais s'appuie sur :

- Une stratégie associative
- Un organigramme
- Des fiches de postes
- Un mandat du Président au directeur général
- Un document de délégations et de subdélégations

L'Association a pour objectif de réaliser son projet associatif afin de donner du sens à son engagement, de préciser son projet politique et d'affirmer son identité, porté par les dirigeants et exprimant les ambitions de l'Association.

Il permettra de mieux connaître la structure, de la développer et aura pour mission de fixer un cap et clarifier le sens des actions, de les évaluer et des adapter pour atteindre les objectifs fixés. Il permet à ses membres, salariés et partenaires de suivre un fil conducteur pendant une période définie, et de mettre en place une dynamique appropriée et performante.

Il devra :

- Préparer et tracer le chemin de demain et réfléchir sur l'avenir de l'association
- Répondre à une sensibilité de vie associative collective, s'interroger sur les statuts, les modes de fonctionnement, les valeurs et les règles
- Faire en sorte que chacun se sente impliqué et investi d'un rôle identifié et clair
- Définir et hiérarchiser des objectifs précis, opérationnels et quantifiés

#### Liste des grandes lignes directrices du projet formalisé

Plusieurs axes de travail se dégagent suite à la démarche de stratégie associative autour des questions :

- d'identité associative
- de démocratie associative
- d'engagement associatif et de l'éthique
- du pilotage et de l'optimisation des moyens

## Partie II

### Analyse du résultat

#### I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution		Évolution	
				Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 1	118 277,07	127 329,66	121 183,70	9 052,59	7,66	-6 145,96	-4,83

#### ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE I

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 1	128 122,51		121 183,70	-6 938,81	-5,42

#### Écarts au regard :

- d'événements non prévisibles

Néant

- d'augmentation des charges

Néant

- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge

Néant

- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles

Néant

- autres explications

La sous consommation de ce groupe s'explique par deux éléments conjoncturels :

- Les dépenses de chauffage ont été moindres du fait d'une panne importante de la chaudière qui n' a pas permis de l'utiliser correctement mais également d'un don exceptionnel de fournitures bureautiques
- Les dépenses au niveau des prestations informatiques extérieures ont été gelées, en attente de la réalisation d'un diagnostic sur l'informatique bureautique (étude validée au BP 2018 du Siège)
- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités...)

Néant

## II. CHARGES DE PERSONNEL

### II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ

Convention collective ou accord d'entreprise appliquée	15/03/1966	Adhésion à un syndicat d'employeurs	NEXEM			
Évolutions significatives de la convention collective appliquée	valeur de point retenue au Budget Exécutoire	3,76				
	valeur moyenne du point année concernée	3,76				
	écart en valeurs absolue et relative	0				
<b>Grandes lignes de l'organigramme</b> de la structure, à justifier						
Modifications	Créations					
Néant	Néant					
<b>Évolution des charges et des aides</b> , abattements sur salaires et charges sociales						
<b>CITS</b>						
<b>Montant global et détaillé des salaires</b> - dont mesures nouvelles (Annexe 5.3.2)	261 937€					
<b>Nombre de points d'indice de base</b> (Annexe 5.3.7)	65 695€					
<b>Écart</b> entre le montant de la charge de personnel (groupe II) réalisé et celui avancé :	- au Budget Exécutoire N	5 403,09€				
	- au Budget Prévisionnel N	5 403,90€				
	- au réel N-1	130 620,84€				
<b>Commentaires :</b>						

<b>Montant de la charge nette de personnel</b> (Annexe 5.3.7)	412 175,54€
<b>Commentaires :</b>	
<b>Éléments ou incidences de la politique de management</b> salarial menée sur l'exercice (et/ou sur les exercices précédents qui impactent cet exercice)	

## II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES

<b>Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles sur N-2, N-1 et N des salaires</b>
<b>Départs à la retraite et remplacement (incidence budgétaire), absentéisme...</b>

## II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II

<b>Détail des honoraires</b>
Honoraires du commissaire aux comptes et de l'avocat.
<b>Analyse et explicitations de tout écart significatif entre le montant réalisé et celui avancé au Budget Exécutoire N, au Budget Prévisionnel N et au réel N-1.</b>

### III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
<b>GROUPE 3</b>	119 782,17	103 775,77	102 402,94	-16 006,39	-13,37	-1 272,83	-1,33

### ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE III

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
<b>GROUPE 3</b>	101 750,50		102 402,94	652,44	0,64

#### Écarts au regard :

- d'événements non prévisibles
Dotation au compte 681500 d'une provision de 935 € concernant l'évolution de la valeur du point
- d'augmentation des charges
- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles
- autres explications
- Une charge de 1 340,00 € d'impôt sur les produits financiers
- La provision pour plus-value nette correspond à 50% des produits financiers déduction faite de leur imposition.
- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

#### IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION

##### Écart avec les produits de la tarification arrêté par l'autorité de tarification et les produits réalisés – Explications

Néant

##### Si demande de décision modificative : grandes caractéristiques et résultats in fine

(Idem s'agissant d'un éventuel recours contentieux)

Néant

#### V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

##### Origine de ces recettes et leur montant réel.

Néant

##### Étude du montant au regard de l'exécutoire N et du réel N-1

Néant

## VI. INVESTISSEMENTS

<b>Écarts entre les investissements prévus et autorisés et ceux réalisés</b>
<b>Écarts entre le plan de financement prévu et autorisé et celui réalisé</b>
<b>Commentaire de l'annexe 4.1 : Plan de financement : opérations d'investissements réalisées dans l'année</b>
<b>Mise en évidence de la nécessité des investissements réalisés, non prévus au Budget, à la continuité de la prise en charge, à la sécurité des personnes accueillies...</b>
<b>Événements qui ont obligé le gestionnaire à s'écartier du plan d'investissement annuel prévu</b>
<b>Degrés de priorités</b>
<b>Incidences sur les années restantes du PPI</b>



## Partie III

### Synthèse du Résultat

#### I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N

Total classe 6	658 333,74
Total classe 7	669 117,64
<b>Résultat comptable</b>	10 783,90
Résultat antérieur incorporé (¹)	625,01
Reprise sur le compte 10687	
Dotations et reprise sur les comptes 116	9 433,00
<b>Résultat à affecter</b>	20 841,91

Résultats issus du	Montant total du résultat	Montant déjà incorporé aux BP précédents	Montant proposé (ou accepté) en affectation			
			Au			
			BP N	BP N+1	BP N+2	BP N+3
<b>CA N-4</b>						
<b>CA N-3</b>						
<b>CA N-2</b>	625,01		625,01			
<b>CA N-1</b> (éventuellement)						

## II. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N

<b>Réserves</b>	<b>10682</b>	Excédents affectés à l'investissement	
	<b>10685</b>	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	
	<b>10686</b>	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	
	<b>10687</b>	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement	€
<b>Report à nouveau (RAN)</b>	<b>11510</b>	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	5 841,91 €
	<b>11511</b>	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	15 000,00 €
	<b>11519</b>	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	€

### Commentaires d'affectation

Il est demandé une affectation des excédents à hauteur de 15 000 € en faveur d'une étude sur l'organisation RH, et plus particulièrement la gestion des congés et des frais de déplacement, avec l'installation d'un logiciel métier spécifique.

**Lara MAZELIER**  
Directrice générale

Avignon, le 18 avril 2018